

SECHERESSE : OUVERTURE DES PROCÉDURES DE CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT).



La préfecture de la Haute-Loire a lancé les procédures de Catastrophe Naturelle (CatNat) pour les conséquences de la sécheresse, les mouvements de terrains consécutifs à cette sécheresse et la réhydratation des sols.

Cela concerne toute l'année 2022. Si vous avez été touché par les conséquences de cette sécheresse (pertes ou dégâts), n'hésitez pas à agir rapidement en contactant la mairie et en vous rapprochant de votre assurance.

Contact mairie :
04 71 08 64 43 ou mairie.sanssac@orange.fr

COMMANDE DE FIOUL DOMESTIQUE GROUPEE : RECENSEMENT DES BESOINS POTENTIELS.

Vous êtes plusieurs administrés à avoir interpellé la mairie quant au fait que la commune ne propose pas de commande groupée en fioul domestique.

Afin de mesurer l'intérêt d'une telle démarche, la mairie souhaite dans un 1er temps recenser les foyers susceptibles d'être intéressés par cette démarche.

Si tel est votre cas, merci de retourner en mairie le coupon ci-joint complété.

ATTENTION ce recensement ne vaut pas commande de fioul groupée. Vous serez contacté ultérieurement si la mairie engage cette démarche.

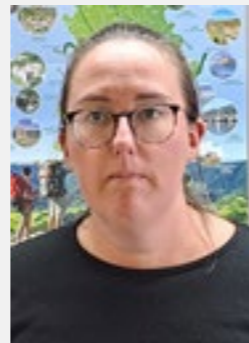


BIENVENUE...

À la rentrée scolaire 2022 - 2023, les élèves et le personnel de l'École Michel Pignol ont accueilli avec beaucoup de plaisir leur nouvelle Directrice **Bérengère FLEURY**. La petite école d'Espalem où elle exerçait l'année dernière, dotée de deux classes et d'une trentaine d'élèves a sans doute regretté ce beau sourire rayonnant. Mais, n'en doutons pas, son ou sa remplaçante saura trouver les moyens pour atténuer ces moments nostalgiques sans toutefois les effacer pour que le meilleur reste dans les mémoires. C'est cela la magie des nouvelles rencontres !

Quant à nous, nous sommes ravis que Bérengère ait jeté son dévolu sur notre école et qu'elle ait été retenue pour en assurer la direction. Bien entendu, comme pour l'École d'Espalem, cette nouvelle venue ne nous fait pas oublier **Cécile GODCHAUX** qui, pendant de nombreuses années, a mis son professionnalisme, ses compétences au service de nos enfants. Nous profitons de ce petit clin d'œil pour lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles activités. Mais sans ignorer le passé, il est vraisemblable que notre nouvelle Directrice saura se faire apprécier tant par la centaine d'élèves qui fréquentent notre école que par leurs parents. C'est en tout cas le vœu que nous formulons en lui souhaitant la bienvenue et une bonne année scolaire.

Nous souhaitons également la bienvenue à **Valérie PAYSAL** qui a rejoint l'équipe des ATSEM pour leur prêter mains fortes. Au départ à la retraite de **Christiane BOYER** et compte tenu de la suppression d'une de nos classes par l'académie, le renouvellement d'un poste d'ATSEM ne se justifiait plus. La municipalité a dû adapter les moyens à cette nouvelle organisation. Elle a donc créé un poste d'agent technique d'une quinzaine d'heures par semaine et dont l'activité se partage entre l'école, la salle socio-culturelle et la mairie. Valérie a pris ses fonctions au mois de septembre, nous lui souhaitons également la bienvenue et une bonne intégration dans l'équipe.



SANSSAC L'EGLISE

Au coeur du Pays du Feu

Commune de

Coyac / Driaudes / Eyssac / Farreyrolles
Les Vignes / Le Zouave / Lonnac / Mezeyrac
Vourzac.

@Photo: Joseph Boyer



AUTOMNE 2022 : LES NOUVEAUX DÉFIS !

par Jean Yves BERAUD Maire de Sanssac L'Eglise.



Notre petite commune n'échappe pas aux bouleversements qui agitent la planète: la pandémie du COVID nous l'a rappelé. Aujourd'hui, ce sont deux menaces qui viennent nous impacter: l'évolution climatique et la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine.

La première menace se traduit par des cycles de culture perturbés, par un accès plus restreint à l'eau et par des risques accrus d'incendie. Nos agriculteurs sont les premiers concernés mais nous le sommes tous d'une façon ou d'une autre, on l'a vu cet été.

Avec la seconde menace, ce sont les pénuries de combustibles et surtout d'électricité qui nous touchent par l'explosion des prix et les annonces de coupures d'approvisionnement. Nous sommes embarqués dans une guerre économique où la spéculation joue contre notre pouvoir d'achat, et pour nous, commune, contre notre budget de fonctionnement.

Nous devons, en conscience, y faire face.

Comme un grand nombre de communes, nous travaillons à baisser notre consommation d'électricité, à optimiser nos travaux, à maîtriser toutes nos dépenses de fonctionnement. Nous apprenons à être plus vigilants car il n'y a pas de petites économies.

Mais nous restons volontaristes sur l'investissement : le projet de réimplantation de la mairie est financé, avec en particulier un taux d'emprunt très bas comme cela ne se fait plus, les marchés sont passés et se tiennent dans le schéma budgétaire initial et les travaux vont partir. Dans les hameaux, au Zouave, à Farreyrolles, les projets de travaux se finalisent et nous sommes en recherche des cofinancements. Nous travaillons avec l'outil d'ingénierie du Département à un plan de sécurisation des circulations entre le bas de Farreyrolles et Vourzac.

Être volontariste et réaliste, rester ambitieux et devenir encore plus prudent : c'est notre défi.

Nous y travaillons tous car en nous et avec vous prospère l'espoir.



Dessin : Gilles BOIRON

A VOS AGENDAS.

JEUDI 17 NOV : SOIRÉE BEAUJOLAIS

VENDREDI 18 NOV : RÉUNION PUBLIQUE.
VOIR CI-APRÈS, PAGE 2.

SAMEDI 26 NOV : SOIRÉE JAZZ.

SAMEDI 3 DÉC : TELETHON.

Pas de mot de l'opposition pour ce mini bulletin. Voici l'adresse mail si vous souhaitez joindre leurs élus bienvivreasanssac@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



Qr Code à scanner pour l'accès à notre site internet sanssacleglise.fr



Lancement du chantier de construction de la future mairie.

Ce 24 octobre se tenait en mairie la réunion de lancement du chantier de construction de la future mairie en présence du cabinet d'architecte Let's Go, de la SPL et de 9 des 13 entrepreneurs retenus suite au marché d'appel d'offres.

L'objet de la réunion était de rencontrer l'ensemble des intervenants afin d'évoquer les spécificités techniques inhérentes au chantier situé en centre-bourg ainsi que le calendrier des travaux.

Il a été souligné l'importance pour les entrepreneurs d'être vigilants sur l'anticipation des éventuelles difficultés, la tenue des délais et la tenue générale du chantier. Une première réunion de chantier devrait avoir lieu d'ici une vingtaine de jours.

Concernant les modalités pratiques pour les habitants de la place, la rue des dentelières restera ouverte à la circulation uniquement pour la desserte des habitations. En revanche, l'accès à la place par cette même rue des dentelières sera fermé, seul un chemin piétonnier sera mis en place. De même, la circulation sur la place de l'église se fera en sens unique. Les entreprises devront anticiper les fermetures temporaires de circulation qui seront nécessaires pour la livraison des matériaux (charpentes, isolants, etc...) afin que les riverains soient informés en amont. Les véhicules de chantier devront obligatoirement stationner derrière l'église afin que les habitants du bourg puissent continuer à se garer sur la place comme actuellement.

Les premiers travaux devraient débiter à la fin du mois de novembre.

Une réunion publique aura lieu Vendredi 18 novembre à 18h30 dans la petite salle à côté de la mairie.



Côté Place Eglise

Ce qui s'est réellement passé avec l'eau à VOURZAC.

Entre le 29 et le 31 août 2022, plusieurs dizaines de personnes ont présenté des pathologies digestives sur le hameau de Vourzac et ont informé le maire de la commune qui a lui-même aussitôt, dès le mardi 30 après-midi, transmis l'information à la Direction Eau et Assainissement (DEA) de la Communauté d'Agglomération. C'est en effet elle seule qui est compétente en ce domaine. Et le seul lien évident entre les malades semblait être la consommation de l'eau du réseau.

La DEA a conduit dès le mardi après-midi des investigations de terrain et, bien qu'elle n'ait pas constaté de dysfonctionnement du système de traitement, a procédé à deux reprises à la vidange et lavage du réservoir et à la « sur-chloration » des réservoirs et réseaux d'eau potable. Les analyses de chlore réalisées par la DEA lors de cet épisode ont toujours montré la présence du chlore utilisé pour assurer la désinfection de l'eau. Et donc sa potabilité.

Malgré cela, la commune a demandé le jeudi 1er septembre à ce qu'une analyse bactériologique complémentaire soit effectuée au plus vite pour informer très précisément la population, Cette analyse a eu lieu le vendredi 2.

Ainsi dès l'intervention mardi de la DEA la potabilité de l'eau était assurée et il ne servait à rien d'alerter la population pour un danger qui n'existait déjà plus.

L'Agence Régionale de Santé a été informée le 02 septembre et n'a pu que constater un retour à la normale. Elle a cependant diligenté un contrôle sanitaire supplémentaire dont les résultats ont confirmé l'absence au 02 septembre de contamination bactériologique du réseau d'eau potable et une désinfection conforme.

L'hypothèse de la contamination très brève et localisée uniquement à Vourzac est possible. Dans ce cas, l'origine probable serait un retour d'eau depuis un réseau privé non protégé par un clapet anti-retour obligatoire via par exemple une vidange de piscines ou bien d'une source privée.

Aussi, la DEA effectue un rappel aux abonnés dont le compteur d'eau ne serait pas équipé de clapet anti-retour, de l'obligation de son installation.

Il est rappelé aux habitants de la commune qu'en aucun cas une source privée ne doit communiquer avec le réseau public y compris à l'intérieur des habitations. C'est une question de civisme et surtout de sécurité et de santé publique auprès de ses voisins.

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

Nous sommes constamment rappelés par l'actualité, et dans la vie courante nous voyons les effets d'une inflation que nous n'avions plus connue depuis des décennies. En tête des augmentations, c'est l'énergie sous toutes ses formes qui touche le plus notre porte-monnaie et notre mode de vie.

Les communes, pour assurer les services aux concitoyens, sont de gros consommateurs d'énergie et d'électricité en particulier. Sanssac n'a pas de piscine, de stade ou autres dévoreurs de kilowatts, mais les factures ont de quoi nous préoccuper.

En 2021, nous avions prévu au budget 35.000 € de dépenses en électricité, pour en consommer au final 34.368 €.

Pour 2022 raisonnablement, nous avons réservé un budget de 40.000 €, un peu plus élevé donc, pour pallier tout imprévu et puisque nous n'étions plus en tarif réglementé depuis le 1er janvier 2022. Mais le système de tarification de l'électricité, basé sur le prix du gaz, ne nous protège pas des conséquences du conflit Ukrainien, alors que l'on doit abandonner le tarif réglementé pour aller sur le tarif du marché.

La commune de Sanssac, adhérente du Syndicat Départemental d'Énergie, fait partie d'un groupement d'achat de l'électricité, ce qui nous a réduit pour moitié la hausse de la facture. Néanmoins, au 10ème mois de l'année notre facture s'élève à 47126 €, ce qui présume d'une dépense annuelle de quelques 56550 €, ce qui donne une inflation énergétique de plus de 64% !

Et les prévisions avancent une augmentation de 140%, voire de 160%, pour 2023, ce qui nous oblige à prévoir un budget compris entre 80 et 90.000€ pour 2023.

Sans supprimer les services dus aux habitants le conseil municipal se voit dans l'obligation de réduire la consommation d'énergie et de prendre des mesures d'économie sur ses postes de consommation : l'école sera équipée de lampes à détection de présence, la fréquentation de la salle socio-culturelle sera optimisée pour en concentrer les horaires par les associations, le chauffage a été baissé dans tous les locaux municipaux.

Mais le plus gros poste de dépense est l'éclairage public, malgré son équipement en lampes plus économiques depuis quelques années. L'extinction des feux avait permis une économie de près de 15.000 € par an.

Le conseil municipal a donc décidé d'allonger cette période d'extinction de 21h30 à 6h00, respectant toutefois au mieux les activités de début et de fin de journée.

A l'heure où l'on demande à chacun de prendre des mesures pour limiter ses dépenses énergétiques domestiques, il est aussi logique de limiter sa consommation collective pour ne pas obérer d'autres services aussi nécessaires.

AMÉNAGEMENT AU ZOUAVE

Lors de notre installation nous avons sollicité le département pour sécuriser la traversée du zouave en raison des vitesses excessives sur la route départementale 590. La participation demandée à la commune était alors démesurée pour notre budget.

Dans le cadre de la politique des déplacements doux pour encourager l'usage des deux roues, le département de la Haute-Loire prévoit l'aménagement de pistes cyclables de 5 km environ sur plusieurs axes rentrants dans la partie urbaine du Puy, et l'axe Espaly-Le Zouave a été choisi comme ballon d'essai.



La participation de la commune, qui va donc partager une partie de la maîtrise d'ouvrage avec le département, consistera à la seule création de l'espace piétons, côté habitations, qui sera partagé avec la piste cyclable dans la partie la plus étroite. Nous avons sollicité le Syndicat d'Énergie qui renforce ses réseaux et les enfouit à cette occasion, ce qui répond aussi à notre demande. Notre participation se limite à l'enfouissement et à la réfection de l'éclairage public.

Les travaux du département consistent en un redimensionnement de la bande roulante et à la création de deux pistes cyclables de la cime du Zouave à Espaly avec réhabilitation des deux ponts.

Les travaux devraient s'engager dès le 20 novembre sur les abords avant la mauvaise saison. Après l'hiver, et sur quatre mois, ce sera l'enlèvement de la chaussée actuelle et la préparation des bas-côtés avec alternance de circulation. La réfection des ponts nécessitera la fermeture totale de la circulation, en deux fois, pendant trois semaines. La création de la nouvelle chaussée et des pistes cyclables, signalisation et peintures arriveront avant l'été.

Comme lors de tous travaux, nous allons donc avoir quelques désagréments sur le trajet du travail ou de nos courses, mais ce sera pour répondre aux nouveaux modes de déplacement, à la sécurité et à l'amélioration du cadre de vie des habitants du Zouave.

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

